

**Direction générale de la mondialisation,
de la culture, de l'enseignement
et du développement international**
*Délégation pour l'action extérieure des
collectivités territoriales*

Paris, le 28 novembre 2019

COMMUNIQUÉ

Publication du rapport sur l'aide publique au développement (APD) 2018 des collectivités territoriales françaises

La France est le 5^{ème} contributeur mondial d'aide publique au développement (APD). Les collectivités territoriales françaises contribuent à cette aide et leurs actions viennent renforcer les effets de l'APD française :

- En permettant à l'APD de se diffuser dans les territoires de nombreux pays partenaires. En 2018, 92 pays étaient concernés par l'APD des collectivités françaises ;
- En couplant l'APD à d'autres projets non-éligibles à l'APD mais complémentaires, tels que des projets culturels, d'échanges de jeunes, d'accompagnement et de promotion des entreprises, etc. ;
- En facilitant la reconnaissance des autorités locales et régionales comme des acteurs pivots pour le développement inclusif de tous les territoires d'un pays.

Chaque année, **les collectivités territoriales françaises et leurs groupements doivent déclarer leur contribution à l'APD**, au titre de l'article L. 1115-6 du Code général des collectivités territoriales, sur le site www.cncd.fr.

L'APD des collectivités territoriales françaises en 2018 : état des lieux

En 2018, **l'APD des collectivités territoriales françaises s'élève à 116,1 millions d'euros**, en hausse de 15,4 % par rapport à 2017. **Hors aide aux réfugiés cependant, elle s'élève à 49,7 millions d'euros**, en très légère baisse par rapport à 2017 (-1,8 %) et confirmant plutôt une stabilité de l'APD hors réfugiés autour de 50 millions depuis 2016.

L'APD des collectivités françaises se concentre principalement dans dix pays bénéficiaires : **Madagascar, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Maroc, Haïti, Bénin, Togo, Cameroun et les Territoires palestiniens**, qui représentent à eux seuls **53 % de l'APD bilatérale 2018** des collectivités territoriales françaises hors aide aux réfugiés.

L'APD des collectivités territoriales françaises dans les cinq pays du Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad) représente 17 % de l'APD bilatérale 2018 hors aide aux réfugiés, soit 8 356 088 €.

Cinq grands secteurs sont majoritairement concernés par l'APD des collectivités territoriales françaises : **eau et assainissement, agriculture, gouvernance et société civile, éducation et formation, aide plurisectorielle**. Ces cinq secteurs représentent 56 % de l'APD 2018 des collectivités territoriales françaises hors aide aux réfugiés.

La prochaine campagne de collecte de données sera ouverte du **15 avril 2020 au 31 mai 2020** sur le site www.cncd.fr.

Retrouvez le détail de l'APD 2018 dans le rapport « [L'aide publique au développement \(APD\) 2018 des collectivités territoriales françaises](#) ».

Contact :

Marie Rodriguez, chargée de mission auprès de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales

Tél: +33 (0)1 43 17 62 70 | marie.rodriquez@diplomatie.gouv.fr

